

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril , le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

ÉTAIENT PRÉSENTS : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, DELAFOND Philippe, FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, GEFFARD Stéphane, GIACOMETTI Oléna, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, MOCEK Charlotte, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel, SIRJEAN Héloïse.

ÉTAIT EXCUSÉ ET AYANT DONNÉ POUVOIR : BROUSSE Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DROIN Liliane, ayant donné respectivement pouvoir à MOULIN Marie-Antoinette, CHEVASSU Jean, MOCEK Charlotte.

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*

5 - INSTANCES – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE SOLURIS

Conformément aux statuts de cet organisme, il convient de désigner 1 délégué titulaires et 2 suppléants.

Le Maire invite à procéder à l'élection des délégués.

Sont candidats

M. Jean-Luc CASTELEIN (délégué titulaire)
M. Sébastien FRADET (délégué suppléant)
M. Didier GUYON (délégué suppléant)

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc CASTELEIN (délégué titulaire), M. Sébastien FRADET (délégué suppléant) et M. Didier GUYON (délégué suppléant) : 23 voix

M. Jean-Luc CASTELEIN (délégué titulaire), M. Sébastien FRADET (délégué suppléant) et M. Didier GUYON (délégué suppléant) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés ont été proclamés élus au premier tour de scrutin en qualité de délégués au Syndicat Informatique de Charente maritime.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 13 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Jean-Luc CASTELEIN

Franck MUSSILLIER

